

TABLEAU DES DIFFERENTS PROFILS D'ETUDIANT

POUR L'INSCRIPTION À L'URCA

- À SAVOIR POUR comprendre le tableau :
 - **INE (=BEA)** se trouve sur le relevé de notes bac si vous l'avez obtenu en France à partir de 1995 ;
 - Etudiants **sans** INE : bac étranger, bac français antérieur à 1995, pas de bac ;
 - **Formation continue (= Formation professionnelle continue)** : apprenant salarié dont le coût de formation est pris en charge par l'employeur ou un OPCO (ANFH, Transition Pro, etc.), demandeur d'emploi, auto-financement.

TABLEAU PROCEDURES INSCRIPTION IADE SELON PROFIL DE L'ÉTUDIANT

1 ^{ère} inscription à l'URCA					
SITUATION DE L'ÉTUDIANT	N° CVEC DEMANDÉ ?	Où s'inscrire ?	Pour ne pas être bloqué, régime et statut à cocher	Pour ne pas payer de frais d'inscription	Pièces justificatives à fournir (grille des abréviations page 4)
<i>Étudiant avec INE formation continue</i>	NON	Site en ligne, https://pre-inscriptions.univ-reims.fr	Régime inscription : « 2-Continue » Statut : « 03-Stag. Formation continue »	Profil : « BI IFMERM-IADE »	ATTM1, BAC, IDENT, FC, IFMER, JAPD, PHOTO À déposer sur : https://ftr.univ-reims.fr/pjw-primos
<i>Étudiant sans INE formation continue</i>	NON	Dossier pdf à déposer en ligne – Dans l'onglet « UFR, Institut concerné », choisir : IFSI/IADE/IFMERM/IFMK-double inscription https://demat.univ-reims.fr/depot-IA/	Non concerné	Non concerné	ATTM1, BAC, IDENT, FC, IFMER, JAPD, PHOTO À déposer sur : https://ftr.univ-reims.fr/pjw-primos Une fois votre inscription confirmée par mail de la scolarité
1 ^{ère} inscription à l'IFMERM <u>MAIS</u> déjà inscrit à l'URCA durant votre scolarité					
SITUATION DE L'ÉTUDIANT	N° CVEC DEMANDÉ ?	Où s'inscrire ?	Pour ne pas être bloqué, régime et statut à cocher	Pour ne pas payer de frais d'inscription	Pièces justificatives à fournir (grille des abréviations page 4)
<i>Étudiant avec INE formation continue</i>	NON	Site en ligne, https://pre-inscriptions.univ-reims.fr	Régime inscription : « 2-Continue » Statut : « 03-Stag. Formation continue »	Profil : « BI IFMERM-IADE »	ATTM1, BAC, IDENT, FC, IFMER, JAPD, PHOTO À déposer sur : https://ftr.univ-reims.fr/pjw-primos

Redoublant					
SITUATION DE L'ÉTUDIANT	N° CVEC DEMANDÉ ?	Où s'inscrire ?	Pour ne pas être bloqué, régime et statut à cocher	Pour ne pas payer de frais d'inscription	Pièces justificatives à fournir (grille des abréviations page 4)
<i>Étudiant avec INE formation continue</i>	NON	Bureau virtuel : dans Scolarité/mon dossier/réinscription en licence URCA bureau virtuel	Régime inscription : « 2-Continue » Statut : « 03-Stag. Formation continue »	Profil : « BI IFMERM-IADE »	FC, IFMER À déposer sur : https://frt.univ-reims.fr/pjw-primos Une fois votre inscription confirmée par mail de la scolarité

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SELON LE PROFIL DE L'ÉTUDIANT

IDENT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pièce d'identité : carte d'identité recto/verso (<u>dans un document .pdf ou .jpg unique</u>) ou passeport ou titre de séjour.
ATTM1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diplôme d'infirmier
BAC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relevé de notes du baccalauréat ou diplôme/titre obtenu donnant accès au niveau d'études demandé (<u>diplôme d'aide soignant</u>). Attention : fournir la traduction en français pour les baccalauréats et diplômes étrangers.
JAPD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (JDC ou JAPD). Si l'étudiant n'a pas accompli cette journée, fournir une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la mairie de son domicile. Sont concernés tous les étudiants français ainsi que les étudiantes nées à partir de 1984 si âgés de moins 25 ans lors de son inscription à l'URCA. Attention : si l'étudiant ne fournit pas l'un des justificatifs, il ne pourra pas obtenir la délivrance de son grade.
PHOTO	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une photo d'identité au format .jpg (sinon votre carte d'étudiant ne pourra pas être éditée). Attention : les photos d'identité doivent être récentes (prises il y a moins de 6 mois) et ressemblantes. Elles doivent être prises par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.
IFMER	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat de scolarité délivré par votre établissement.
FC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les stagiaires de la formation continue : l'attestation de prise en charge de la formation par l'employeur ou Pôle Emploi (notification d'inscription à un stage), une attestation sur l'honneur pour les auto-financement.